



CONVENTION DE PACS

Liste des pièces à fournir

- Compléter la fiche d'état civil disponible sur le site
- Un extrait de l'acte de naissance datant de moins de 2 mois pour chacun des futurs partenaires
- Une copie recto-verso de la pièce d'identité pour chacun des futurs partenaires
- Si l'un des futurs partenaire est divorcé : la copie du jugement de divorce

SPECHT NOTAIRES

28 Avenue Maréchal Leclerc 38 300 BOURGOIN-JALLIEU

04 37 03 92 54

laurent.specht@38182.notaires.fr